

ARRÊTÉ
DES
REPRÉSENTANS DU PEUPLE
PRÈS LES ÉCOLES NORMALES.

Du 24 nivôse, l'an 3 de la République Française une et indivisible.

Il entroit dans les desseins de la Convention nationale de donner au peuple français un systême d'instruction digne de ses nouvelles destinées; mais les instituteurs et les professeurs manquoient pour l'exécution d'un si grand dessein. La Convention a voulu former des ins-

tituteurs et des professeurs pour toute l'étendue de la République.

Tel est le but de l'établissement *des écoles normales.*

Dans les autres écoles on enseigne seulement les branches diverses des connoissances humaines : dans *les écoles normales* on professera principalement l'art de les enseigner ; on exposera les connoissances les plus utiles dans chaque genre, et on insistera sur la méthode de les exposer. C'est là ce qui distinguera essentiellement *les écoles normales ;* c'est là ce qui remplira le nom qu'on leur a donné.

On ne parlera point ici des professeurs ; ils seroient mal choisis, si on avoit besoin d'en parler. Plusieurs sont connus pour avoir créé ou perfectionné les *méthodes* qui ont fait faire aux sciences de nouveaux progrès, ou qui en ont rendu l'acquisition plus facile. Ce genre de mérite, le plus haut degré du talent, étoit un mérite nécessaire dans les professeurs des écoles normales.

Ces caractères, la plupart si nouveaux, ne sont pas les seuls que les écoles normales doivent présenter.

Dans les autres écoles, les seuls professeurs parlent, et une seule fois sur chaque partie d'une science.

Dans les autres écoles, ce que disent les professeurs ne laisse de traces que dans la mémoire des auditeurs ; et les auditeurs peuvent mal entendre et mal comprendre ; leur mémoire peut retenir imparfaitement, incomplètement.

On a voulu que dans les écoles normales, ce qui n'auroit pas été bien entendu ou bien retenu en écoutant les professeurs, pût l'être en les lisant.

On a voulu que ce qui n'auroit pas été suffisamment éclairci ou compris dans une première séance, pût l'être dans une seconde.

On a voulu que le professeur, dans chaque genre, présentât la science et la méthode, et que l'école toute entière les discutât.

On a voulu que l'initiative et la présidence de la parole appartinssent aux professeurs exclusivement, et que le droit de parler pour interroger les lumières des professeurs, ou pour communiquer leurs propres lumières, appartînt à tous les élèves.

On a voulu que les lumières qui seroient apportées aux écoles normales, et celles qui y seroient nées, ne fussent pas renfermées dans leur enceinte; et que, presque au même instant, elles fussent répandues sur toutes les autres écoles et sur toute la France.

Voici les moyens très-simples que le comité d'instruction publique a cru devoir prendre pour opérer tous ces effets.

Des sténographes, c'est-à dire des hommes qui écrivent aussi vîte qu'on parle, seront placés dans l'enceinte des écoles normales, et tout ce qui y sera dit sera écrit et recueilli pour être imprimé et publié dans un journal.

Dans une première séance, les professeurs parleront seuls; dans la séance suivante des mêmes cours, on traitera les mêmes objets, et tous les élèves pourront parler. Le journal sténographique leur aura remis sous les yeux, un ou deux jours à l'avance, ce que les professeurs auront dit dans la séance précédente. Tantôt ils interrogeront le professeur; tantôt le profes-

seur les interrogera; tantôt il s'établira des conférences entre les élèves et les professeurs, entre les élèves et les élèves, entre les professeurs et les professeurs.

Par le concours et par l'ensemble de ces moyens, avant de passer d'un objet à l'autre, on portera toujours sur celui qu'on a déja vu ce second coup d'œil nécessaire pour donner aux idées de la netteté, de la fermeté et de l'étendue.

L'enseignement ne sera point le résultat du travail d'un seul esprit, mais du travail et des efforts simultanés de l'esprit de douze à quinze cents hommes.

Les sciences s'enrichiront à la fois, et des fruits préparés et lentement mûris de la méditation, et des créations soudaines et inattendues de l'improvisation.

Un très-grand nombre d'hommes, destinés à professer les diverses sciences, s'exerceront à ce talent de la parole, avec lequel seul le génie et les lumières des professeurs passent rapidement dans les élèves.

Le style a, plus que la parole, de cette précision exacte sans laquelle il n'y a point de vérité; et la parole a, plus que le style, de cette chaleur fécondante sans laquelle il y a bien peu de vérités. L'organisation de l'enseignement, dans les écoles normales, fournira peut-être les moyens de corriger la parole par le style, et d'animer le style par la parole; et ces deux instrumens de la raison humaine, employés tour-à-tour, et perfectionnés l'un par l'autre, seront tous les deux plus propres à perfectionner la raison elle-même.

La parole a dominé chez les anciens; elle a produit les beautés et les égaremens de leur génie: le style a dominé chez les modernes; il a produit la puissance rigoureuse de leur génie, et sa sécheresse. L'emploi

successif de l'un et de l'autre sera peut-être le moyen de réunir ce qu'il y a de plus éminemment utile dans le génie des modernes, et ce qu'il y a eu de plus beau dans le génie des anciens.

Tous les professeurs ont l'habitude de méditer et d'écrire dans le silence du cabinet, et presque tous parleront pour la première fois dans une grande assemblée : un pareil essai les auroit trop effrayés s'ils avoient pu avoir une autre ambition que celle d'être utiles.

RÉGLEMENT.

ARTICLE PREMIER.

La séance commencera tous les jours à onze heures du matin, et finira à une heure un quart.

II.

Les travaux des écoles normales seront distribués dans l'ordre suivant :

Primidi et sextidi.	1°. Mathématiques . .	*Lagrange* et *Laplace* conjointement.
	2°. Physique	*Hauy*.
	3°. Géométrie descriptive	*Monge*.
Duodi et septidi.	1°. Histoire naturelle.	*Daubenton*.
	2°. Chimie	*Bertholet*.
	3°. Agriculture	*Thouin*.
Tridi et octidi.	1°. Géographie. .	*Buache* et *Mentelle* conjointement.
	2°. Histoire.	*Volney*.
	3°. Morale.	*Bernardin-St.-Pierre*.
Quartidi et nonidi.	1°. Grammaire.	*Sicard*.
	2°. Analyse de l'entendement.	*Garat*.
	3°. Littérature	*Laharpe*.

III.

Les *quintidis*, les professeurs des écoles normales réunis, auront, en présence des élèves, une conférence à laquelle seront invités les savans, les gens de lettres et les artistes les plus distingués.

IV.

Ces conférences auront principalement pour objet la lecture et la discussion des livres élémentaires à l'usage des écoles primaires de la République.

V.

Les écoles normales vaqueront les *décadis*. Les élèves se répandront dans les bibliothèques, les observatoires, les *muséum* d'histoire naturelle et des arts, les *conservatoires* d'arts et métiers, et dans tous les dépôts consacrés à l'instruction; tous ces dépôts leur seront ouverts sur le vu d'une carte marquée au timbre du comité d'instruction publique, et signée des deux représentans du peuple près les écoles normales.

VI.

Les séances des écoles normales seront alternativement employées au développement des principes de l'art d'enseigner exposés par les professeurs, et à des conférences sur ces principes entre les professeurs et les élèves.

VII.

Les conférences ne pourront jamais s'ouvrir que sur des matières traitées dans la séance précédente.

VIII.

Aucun élève ne pourra prendre la parole, s'il ne s'est fait inscrire, et s'il n'est appelé par le professeur.

IX.

Dans le cours des débats, le professeur pourra ajourner sa réponse à la séance suivante.

X.

Les leçons, les débats et les conférences qui auront lieu dans les Écoles normales, seront recueillis dans un journal sténographique; ce journal sera distribué aux membres de la Convention nationale, aux professeurs et aux élèves des Écoles normales; il sera envoyé aux administrations de district de la République, et à ses ministres, consuls et agens en pays étrangers.

LAKANAL, DELEYRE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivôse, an III.

299